A.S.A SAINT MARCELLINOISE

Sport mecanique SAINT MARCELLINOIS

Fédération Française du Sport Automobile FFSA

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

34éme RALLYE NATIONAL DE ST MARCELLIN

PEA

COEFFICIENT 4

LES 1 et 2 JUILLET 2022

TOUTES LES INFOS DU RALLYE SUR www.asa.stmarcellinoise.fr

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES

DESIGNATION	DATE	HORAIRE	LIEU
Parution du règlement	**Lundi 2 Mai 2022**	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Ouverture des engagements	**Lundi 2 Mai 2022**	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Clôture des engagements	**Lundi 20 Juin 2022**	00 h00 (cachet poste faisant foi)	2 Av du Collège, St Marcellin asa.stamercellinoise.fr
Mise à disposition du carnet d'itinéraire (Rood book)	**Samedi 25 juin 2022**	8h00 à 18h00	Champs de Mars de St Marcellin
	Dimanche 26 juin 2022	8h00 à 18h00	
	Vendredi 1er juillet 2022	8h00 à 14h00	Salle polyvalente St Marcellin
Vérifications Administratives	**Vendredi 1 Juillet 2022**	12h00 à 16H45	Salle polyvalente 3 Av de la Santé St Marcellin Tél : 04/76/38/07/48
Vérifications Techniques	**Vendredi 1 Juillet 2022**	12h15 à 17H00	Place du Champ de Mars St-Marcellin
1ére Réunion du Collège des commissaires sportifs	**Vendredi 1 Juillet 2022**	16H00	Salle P.C ASA St Marcellinoise 2 Ave du Collège St Marcellin
Publication des équipages admis au départ et des heures & ordres de départ de la 1ére étape	**Vendredi 1 Juillet 2022**	18H30	Parc fermé Place de Champ Mars St Marcellin
Départ de la 1ére étape - 1ére voiture	**Vendredi 1 Juillet 2022**	20H00	Parc fermé Place du Champ de Mars St Marcellin
Arrivée 1ere étape	**Vendredi 1er juillet 2022**	21h51	Parc fermé
Affichage des résultats de la 1éré étape et des heures et départs de la 2éme étape	**Vendredi 1 Juillet 2022**	00H00	Parc fermé Place de Champ de Mars St Marcellin
Départ de la 2éme étape – 1ére voiture	**Samedi 2 Juillet 2022**	07H30	Parc fermé Place de Champ de Mars St Marcellin
Arrivée 2ème étape	**Samedi 2 juillet 2022**	20h41	Parc fermé
Permanence du Rallye	**Vendredi et samedi**	Toute la journée	Salle Polyvalente, Av de la santé St Marcellin
Publication des résultats officiels du Rallye	**Samedi 2 Juillet 2022**	A partir de 23H30	Parc fermé Place de Champ de Mars St Marcellin
Remise des Prix	**Samedi 2 Juillet 2022**	A partir de 20h30	Parc fermé sur le Podium

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile St Marcellinoise organise les 1 et 2 Juillet 2022, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de **l'Association Sport Mécanique St Marcellinois**, en tant qu'organisateur technique, le rallye National de St Marcellin de coefficient 4 :

34éme RALLYE NATIONAL DE ST MARCELLIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône Alpes le **01/04/2022 sous le N°14** et a reçu le permis d'organiser de la **FFSA N° en date du //202**

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : 321
DATE : 28 avril 2022

Organisateur Administratif	
Nom	**ASA ST MARCELLINOISE**
Président	**BECT FABRICE**
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 30 Juin 2022	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye le vendredi 1 Juillet 2022 et 2 juillet 2022	Salle polyvalente, avenue de la Sante, 38160 SAIN T MARCELLIN

Organisateur Technique	
Nom	**SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS**
Président	**WILLY QUIRON BLONDIN**
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 30 Juin 2022	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye le vendredi 1 Juillet 2022 et 2 juillet 2022	Salle polyvalente, avenue de la Sante, 38160 SAIN T MARCELLIN

1.1. OFFICIELS

Fonction	Nom - Prénom
Observateur FFSA	LEMMENS Georges
Collège des Commissaires Sportifs	
Président	Patrick SAILLET
Membre	Armand AGOSTHINO
Membre	Emmanuel VEYRET
Directeur de Course	Daniel BERTHON
Directeur de course adjoint (PC)	Denis MOCELLIN
Directeur de course adjoint (PC)	Bruno MUSELI
Directeur de course adjoint (PC) / nouveau départ	Daniel VERNET
Directeur de Course (voiture tricolore)	Laurent BENOIT
Directeur de courses aux ES 1/3/6/9	Evelyne LAPALUS /Raphael FLOURET(stagiaire)
Intermédiaire de course aux ES 2/inter 3/6/9	Christian GIBILY /Franck BELLET (stagiaire ven)
Directeur de course aux ES 4/7/10	Maxime LUSSIAN/Franck BELLET(stagiaire sam)
Directeur de courses aux ES 5/8/11	Catherine DESHAYES
	Jean Luc DESHAYES
Médecin chef	
Chargé de relations concurrents	

	PITARCH Floréal SIMON Sylvie
Commissaire Techniques (responsable) / nouveau départ	Sylvie DALPAOS
Commissaire Technique	Jean-Michel OTTTAVI
Commissaire Technique	Yannick BOSSEAU
Commissaire Technique	Alain PETITON
Commissaire Technique	Jean-Louis CANEL
Commissaire Technique responsable VHC	Loys BORDERON
Véhicule 000	Jean Paul MAILLET
Véhicule 00	Ludovic PION
Véhicule 0 VHC	Dany REGAIRAZ
Véhicule 0	Arnaud BERTACCHINI
Speaker	GAVARD Philippe
Véhicule Info	CROS Remy
Véhicule Info	Evelyne BOUNIOL
Véhicule Damier	Franck ROGNIN / René LAMILDI
Juge de Fait	Michel PETEX
Juge de Fait	
Commissaires Publicité et Carnet de Bord	PITARCH Floréal SIMON Sylvie
Chargé des relations avec la presse	Valérie JEUNE
Chargé relation avec commissaires	MAZOYER Joris Alain REYNIER

1.2. ELIGIBILITE

Le 34 éme Rallye National du St Marcellin compte pour :

- ✓ La coupe de France des Rallyes 2022 – Coefficient 4
- ✓ Le Championnat du Comité de la Ligue Rhône Alpes du Sport Automobile

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications Administratives auront lieu : Vendredi 1 Juillet 2022 de 12h00 à 16h45
Salle polyvalente, 3 Ave de la santé, St Marcellin 38160

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet asa.stmarcellinoise.com et Facebook

Les vérifications techniques auront lieu : Vendredi 1 Juillet 2022 de 12h15à 17H00
Place du Champ de Mars, St Marcellin

Les vérifications finales seront effectuées : Garage du Péage, Chemin des Echavagnes
38160 St Marcellin

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € T.T.C

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. *DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION*

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 34éme Rallye National de St Marcellin, doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée, signée avant le Lundi 20 juin 2022 minuit, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

ASA ST MARCELLINOISE
2 Avenue du Collège
38160 SAINT MARCELLIN

Mail : asa.stmarcellinoise@gmail.com	Téléphone : 04/57/33/16/69	Portable : 06/72/00/88/41

En accord avec l'article 312 du CSI, les équipages auront la possibilité de s'engager via un formulaire d'engagement électronique. Les conditions d'engagement ou de désistement seront les mêmes que pour un engagement papier. Pour s'engager numériquement, veuillez cliquer sur le lien suivant :

www.asastmarcellinoise.fr

3.1.10. **Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum** (Moderne et VHC)

3.1.11.1. **Les droits d'engagement sont fixés suivant la réglementation FFSA :**

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **580 €**
- Sans publicité facultative des organisateurs : **1 160 €**

Réductions pour les licenciés de l'ASA St Marcellinoise :

- **Pilote licencié ASA : - 15 €**
- **Copilote licencié ASA : - 15 €**
- **Participation aux Rallye St Marcellin 2021 - 30 €**

Les Réductions sont cumulables

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par véhicule pour le transpondeur

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que **si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre de SPORT MECANIQUE** ainsi que les documents suivants :

- ✓ Photocopie des permis de conduire du pilote et copilote
- ✓ Photocopie de la licence du pilote et copilote

Les chèques seront remis en banque à partir du Jeudi 30 juin 2022.
Les droits d'engagements seront entièrement remboursés, dans les cas suivants :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
- Si le rallye venait à être annulé

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeur, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- De 30 % pour des demandes reçues 8 jours et plus avant la date du rallye
- De 50 % pour des demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.2. *EQUIPAGES*

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 *ORDRE DE DEPART*

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. *VOITURES ADMISES*

Conforme au règlement standard FFSA

4.3. *ASSISTANCE*

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet de L'itinéraire.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES - PUBLICITE

5.1. *IDENTIFICATION DES VOITURES*

Conforme au règlement standard FFSA

5.2. *PUBLICITE*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. *DESCRIPTION*

Le 34éme Rallye National de St Marcellin représente un parcours TOTAL de 323,5 KM.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales pour une longueur totale chronométrée de **138,5 KM et de 185 km en liaison. Total KM 323,5**

Les épreuves spéciales sont : VENDREDI 1er JUILLET 2022

- ES 1 St Marcellin/MURINAIS :7,1KM
- ES 2 MURINAIS/VARACIEUX 9,3 KM
- Soit KM ES 16,4 KM KM liaison 17,4 total 33,8KM

- LE SAMEDI 2 JUILLET
  ES 3 / 6 / 9 ST MARCELLIN/VARACIEUX 18,2 KM
- ES 4 / 7 / 10 SERRE NERPOL/QUINCIEU/LA FORTERESSE 10,8KM
- ES 5 /8 /11 ROYBON/ST APPOLINARD/DIONAY 11,7 KM
- Soit KM ES 122,1 km KM liaison 177,6 km total 299,7

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe (voir annexe 1)

6.2. *RECONNAISSANCES*

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu sur 2 jours et demi (Le nombre de passage est limité à **3 maximum)** à savoir :

- **Samedi 25 juin de 8h30 à 18h00**
- **Dimanche 26 juin de 8h30 à 18h00**
- **Vendredi 1er juillet 2022 de 8h00 à 12h00**

Le carnet d'itinéraire (Road-Book) sera distribué durant ces 2 jours et demi place du champ de Mars à St Marcellin

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 ***DÉPART***

Conforme au règlement standard FFSA

7.2. ***DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES***

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11 ***LES SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES***

Commissaire de route = chasuble orange ; Chef de poste = Chasuble orange barrée

7.3. ***CONTRÔLE DE PASSAGE (CP) CONTRÔLE HORAIRE (CH) MISE HORS COURSE***

Conforme au règlement standard FFSA

7.4. ***CONTRÔLE DE REGROUPEMENT***

Conforme au règlement standard FFSA

7.5. ***EPREUVES SPECIALES (ES)***

Le chronométrage sera effectué au dixième de secondes

7.5.17.3P Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, où sur les bas-côtés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents eux-mêmes resteront à leur charge. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

7.6. ***PARC FERME***

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8. PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement de la Coupe de France des Rallyes 2022

ARTICLE 10. PRIX – COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 2 Juillet 2022 à partir de 21h30, sur le podium d'arrivée place du champ mars, au parc fermé.

La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante :

GENERAL	CLASSEMENT 1er 2éme 3éme 4éme	80 à 110 PARTANTS 700 € 350 € 170 €	+ 110 PARTANTS 800 € 500 € 290 € 140 €
GROUPE	CLASSEMENT 1er 2éme 3éme 4éme	10 à 15 PARTANTS 290 € 130 €	+ 15 PARTANTS 580 € 250 € 140 €
CLASSE	CLASSEMENT -5 PARTANTS 1er 290 € 2éme 3éme 4éme	5 à 15 PARTANTS 430 € 150 € 80 €	+ 15 PARTANTS 580 € 250 € 140 € 65 €
COUPE DAMES SI + 3 PARTANTES	290 €		
MONTANT TOTAL DES PRIX			27 530 €

Les équipages classés qui ne participeraient pas à la remise des prix, perdront le bénéfice de leur gain.

Le classement Scratch sera mis à disposition sur le site de l'ASA : asastmarcellinoise.fr

Les classes suivantes seront confondues

- WRC, A8W, FA8W,
- A8 4RM, FA8 4RM, A8 2RM, FA8
- A7, FA7
- A7 S2000,
- A7K, FA7K
- A6, FA6

- A6K,FA6K
- A5, , FA5
- A5K FA5K
- N4, FN4
- N3, FN3,
- N2, FN2
- N2 SERIE
- N1, FN1
- R1A, R1B
- R2A, R2B, R2C
- R3C, R3D, R3T
- R4,
- R5, RC2
- GT /GT+
- RGT
- RC 3
- RC4
- RC5

Toutes classes inférieures à trois seront primées dans la classe supérieure